

DÉLIBÉRATION N°DL20260107 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/06/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY (à partir de 20h) ; Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30) ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)
M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)
Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h30)
Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON
M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - MODALITÉS D'APPLICATION ET DE TARIFICATION

M. Benoit FABRE expose ce qui suit :

Par délibération n°20100068 en date du 22 juin 2010, la commune de Saint-Chamond a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) renommée Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) depuis le 01/01/2025. Cette taxe est ainsi due par toute entreprise exploitant un support publicitaire (enseigne ou publicité) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

Les tarifs de base sont fixés dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Ceux-ci augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Par délibération n°20160059 du 9 mai 2016, la ville de Saint-Chamond a instauré des tarifs moins élevés que ceux prévus par la disposition législative.

Il est proposé d'appliquer les mêmes modalités et tarifs que ceux pratiqués depuis 2016 pour l'année 2027, à savoir :

Les supports qui seraient taxés :

- les dispositifs publicitaires,
- les enseignes.

Les supports qui seraient exonérés :

- pour les dispositifs publicitaires
 - dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale,
 - dispositifs concernant des spectacles,
 - dispositifs dépendant de concessions municipales d'affichage,
 - vitrophanie,
 - plaque d'accueil.
- pour les enseignes
 - enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 7 et 12 m².
- les préenseignes.

Les modalités proposées de tarification sont les suivantes :

	Tarif de droit commun	Tarif si superficie cumulée des enseignes par redevable est supérieure à 12m ²	Tarif si superficie cumulée des enseignes par redevable est supérieure à 50m ²
TARIFS PROPOSES	10€ / m ²	20€ / m ²	40€ / m ²

Pour les dispositifs publicitaires, le calcul est effectué support par support.

Pour les enseignes, le calcul est effectué en retenant la surface cumulée des enseignes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

7 abstentions

M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;
Mme Marlène MAURY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie
CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** les modalités d'application et de tarification de la Taxe sur la Publicité Extérieure pour l'année 2027, telles que présentées ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/06/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne